



SEANCE du 22 mars 2024

Présents :

M. Jean-Luc NIX, Président;
M. Freddy LEJEUNE, M. Maurice FYON, M. Arnaud GARSOU, M. Arnaud DEWEZ, Mme Véronique BONNI, M. Marc DROUGUET, M. Michel FRANSOLET, Mme Valérie DEJARDIN, M. Cédric HALIN, M. Philippe GODIN, Mme Marie STASSEN, M. Benjamin HOUET, Mme Sophie DELETTRE, M. Luc DELVAUX, M. Pierre LEMARCHAND, M. Lambert DEMONCEAU, M. Fabien BELTRAN, Bourgmestres;
M. Alexandre LOFFET, Bourgmestre f.f.;
M. Claude KLENKENBERG, Représentant de la Province;
Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;
M. Bertrand DEPRESSEUX, Secrétaire f.f.;

Conformément à l'article 34 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, au moins trois membres du Conseil sont physiquement présents sur place.

Madame STASSEN et Messieurs BELTRAN, DELVAUX, DEWEZ, FRANSOLET, KLENKENBERG et LOFFET participent à la réunion à distance.

Afin d'assurer la publicité de la séance, la vidéo de la séance publique est retransmise en direct sur notre chaîne Youtube.

Monsieur Bertrand DEPRESSEUX, désigné par le Président, remplace Madame Corinne LIEGEOIS, absente, en tant que secrétaire du Conseil.

Monsieur NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique à 14h06'.

Le Président demande l'ajout du point relatif à « Service extraordinaire – Fin du leasing de 2 VTU - Rachat - Dépense urgente et impérieuse – Autorisation », non indiqué à l'Ordre du Jour.
L'ajout du point est accepté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

1. Budget 2024 – Approbation du Gouverneur – Notification
2. Relevé des marchés publics en cours
3. Point sur la trésorerie et les dotations communales

4. Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure

Procès-verbal approuvé

5. Recrutements et promotions - Priorités 2024 - Règlements de sélection

DECIDE :

Art. 1. : D'approuver les règlements de sélection tels que proposés pour :

- recrutement d'un technicien en prévention incendie pour le service prévention

- recrutement d'un employé au service prévision
- création d'une réserve de recrutement d'un dispatcher civil
- promotion de caporaux volontaires et professionnels
- promotion de sergents volontaires et professionnels

Art. 2. : De déclarer la vacance d'emploi de :

- un technicien en prévention incendie ;
- d'un employé au service prévision
- des caporaux suivants :

	Limbourg	Pepinster	Plateau	Plombières	Spa	Theux	Verviers	Welken.	Total
Caporal PRO							1		1
Caporal VOL	7	7	8	2	4	1	3	3	35

- des sergents suivants :

	Limbourg	Pepinster	Plateau	Plombières	Spa	Theux	Verviers	Welken.	Total
Sergent PRO							2		2
Sergent VOL	5	4	2	1	5	4	4	2	27

Art. 3. : De lancer les procédures de recrutement et de promotion après présentation aux délégations syndicales ;

Art. 4. : De charger la Secrétaire de zone d'informer les Autorités de Tutelle de cette décision et de leur transmettre la présente délibération conformément aux dispositions règlementaires applicables.

Monsieur DROUGUET entre en séance

6. Nouvelle application GIG - Gestion de l'Espace Public

DECIDE :

Art. 1. : Approuver l'affiliation à titre gratuit de la nouvelle application GEP proposée par le GIG ;

Art. 2. : Proposer la désignation des 2 utilisateurs qui bénéficieront d'une licence gratuite, à savoir :

1. Pascal DECERF ;
2. Frédéric LEX ;

Art. 3. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions règlementaires applicables.

7. Service extraordinaire – Fin du leasing de 2 VTU - Rachat - Dépense urgente et impérieuse - Autorisation

Le Commandant précise que les deux véhicules sont en bon état et déjà aménagés, ce qui représente un avantage non-négligeable sur des nouveaux véhicules.

DECIDE :

Art. 1 : D'autoriser la dépense pour le rachat du leasing des deux véhicules pour un montant total de 4.841,45 € TVAC, au service extraordinaire et de pourvoir à la dépense, réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues ;

Art. 2 : D'inscrire cette dépense à la prochaine modification budgétaire extraordinaire pour un montant de 4.841,45 €, 21% TVA comprise ;

Art. 3 : De transmettre la présente délibération à la tutelle ;

La séance publique est levée à 14h13'.

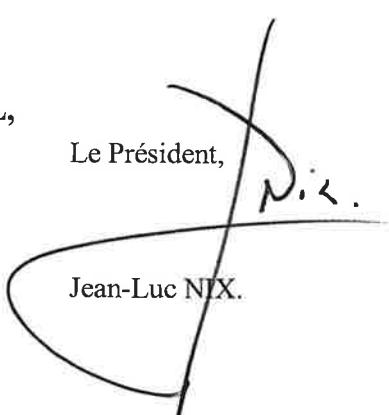
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire f.f.,



Bertrand DEPRESSEUX.

Le Président,



Jean-Luc NIX.